Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_109-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_109

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_109-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

26-109) VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEU-DIT « BEAUMONT »

Rapporteur : Monsieur Bertrand RIAUX, Adjoint aux affaires agricoles et à la voirie

Nomenclature : 3.2 - DOMAINE ET PATRIMOINE/Aliénations

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 26-76 en date du 5 juin 2026,
VU l'attestation de Me Matthieu BOUYSSONIE, concernant l'acte de vente consenti à Monsieur Olivier PLANQUE et Madame Nadège TRINQUART sur la parcelle référencée section E n° 488,
VU l'avis des domaines reçu en date du 19 août 2026 concernant la parcelle E n° 1129,

CONSIDÉRANT que la parcelle référencée section E n° 488 n'est plus en situation d'enclavement car acquis par Monsieur Olivier PLANQUE et Madame Nadège TRINQUART,
CONSIDÉRANT que le prix de cession peut être fixé à la suite de l'estimation domaniale reçue le 19 août 2026,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle communale cadastrée section E n°1129, d'une superficie de 487 m², à Monsieur Olivier PLANQUE et Madame Nadège TRINQUART,
- **DE FIXER** le prix de cession à 1,32 €/m², soit un montant total de 642,84 €, hors frais,
- **DE PRÉCISER** que les frais de bornage éventuels et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **DE CONFIER** la rédaction d'un compromis de vente ainsi que de l'acte de vente à l'Étude Notariale du Mail à Combourg,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_109-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

S. CHAUVIN

Le Maire,

J. LE BESCO